

FRANCE

La promesse d'une rigueur qui ne dit pas son nom

CE QUE MANUEL VALLS a promis, mercredi 16 avril à la sortie du conseil des ministres, en présentant dans les grandes lignes les 50 milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques qui devront être réalisées entre 2015 et 2017, est une rigueur qui ne dit pas son nom. Le premier ministre préfère parler d'« efforts » : « efforts justes », « collectifs », « équitablement répartis ». C'est-à-dire des efforts auxquels tous, ou presque, devront consentir.

Le chef du gouvernement a précisé les grandes masses sur la base desquelles se répartiront ces 50 milliards d'euros, sans en fournir toujours le détail. Si les grandes options sont arbitrées, la finalisation s'ajustera dans le cadre de la procédure budgétaire classique, avec, dès le mois de juin, un projet de loi de finances (PLF) rectificative et un projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) rectificative sur 2014, et les PLF et PLFSS pour 2015 à l'automne.

18 milliards d'euros sur l'Etat « Je sais ce que nous devons à nos fonctionnaires, a tenté de démentir M. Valls. Mais la situation nous oblige à leur demander de contribuer à notre effort commun.

Nous confirmons le gel du point d'indice. » Dans son annonce, le premier ministre est resté dans le flou. La « confirmation », en réalité, est arrivée un peu plus tard. Le point d'indice des fonctionnaires sera gelé jusqu'en 2017, soit sept années consécutives sans augmentation. Il n'y aura pas, en revanche, de mesures exceptionnelles concernant les règles d'avancement.

Les engagements sur les 60 000 créations de postes dans l'éducation nationale ainsi que les créations prévues dans la police, la justice et l'administration pénitentiaire sont maintenus. Dans les autres ministères, les effectifs continueront de diminuer. Ministère par ministère, les dépenses de fonctionnement vont continuer à baisser. De même, le gouvernement entend « rationaliser les agences de l'Etat », mais le premier ministre n'a pas fourni d'indications sur les suppressions, fusions et réductions d'effectifs qui vont intervenir.

11 milliards d'euros sur les collectivités territoriales C'est probablement le domaine où les réformes de structure les plus importantes sont appelées à se produire, mais les effets ne s'en feront pas sentir tout de suite. Dans l'immédiat, les collectivités territoriales vont encaisser la baisse des dotations de fonctionnement. Le premier ministre indique que « plusieurs dispositions nouvelles permettront d'accompagner les collectivités dans cette démarche de maîtrise de leurs dépenses ».

Il a cité le rapport de Martin Malvy et Alain Lambert remis mercredi après-midi au président de la République. Celui-ci propose notamment d'établir un contrat triennal entre l'Etat et les collectivités avec une dotation de base assortie d'un système de bonus-malus en fonction du respect des engagements. M. Valls appelle également à la suppression de la clause de compétence générale et à une rationalisation des syndicats intercommunaux.

10 milliards sur les dépenses d'assurance-maladie Grand flou, là aussi, sur les réformes qui seront engagées pour y parvenir « sans réduire la prise en charge des soins ni leur qualité », comme s'y est engagé le premier ministre. Il parle simplement de « mieux organiser les parcours de soins » en renforçant les soins de premier recours et en développant la chirurgie ambulatoire, d'« optimiser » la dépense de médicaments et de réduire le nombre d'actes et d'interventions inutiles. Le gouvernement assure qu'il n'y aura pas de transfert de charges vers les complémentaires ou les patients.

11 milliards d'euros sur les prestations sociales Pour près de 3 milliards, ces 11 milliards d'euros résultent de réformes déjà engagées. Pour le reste, faut-il parler d'un coup de rabot ou d'un coup de massue ? « Il n'est pas question, évidemment, de diminuer le montant des prestations sociales, a assuré M. Valls. Mais, dans le contexte exceptionnel qui est le nôtre, elles ne seront pas revalorisées jusqu'en octobre 2015. »

Un gel inédit, auquel aucun gouvernement ne s'était risqué et qui, de fait, va peser sur le pouvoir d'achat des retraités et les allocataires de prestations logement, famille et invalidité, même en période d'inflation faible. Seuls le minimum vieillesse et les minima sociaux (RSA, allocation de solidarité spécifique, allocation adulte handicapé) seront préservés. En outre, les engagements de revalori-

sation du RSA, du complément familial et de l'allocation de soutien familial, décidés dans le cadre du plan pauvreté de janvier 2013, vont être décalés d'un an. Au total, 4 milliards d'euros vont être dégagés sur ces prestations sociales ou complémentaires.

Le gouvernement en appelle également aux partenaires sociaux pour rétablir les comptes de l'Unedic d'ici à 2017, soit un effort de 2 milliards d'euros, alors que le dernier accord, signé en mars, en prévoit 400 millions. Enfin, le gouvernement compte économiser 800 millions d'euros sur la politique familiale et attend 1,2 milliard d'économies grâce à la modernisation des caisses de Sécurité sociale.

Le compte des 50 milliards, donc, y est, mais cela suffira-t-il à assurer le financement du pacte de responsabilité tout en tenant l'objectif de réduction du déficit public ? Le gouvernement assure que oui, comptant sur des hypothèses de croissance plus favorables qu'initialement prévu. Prochain épisode le 23 avril, avec la présentation en conseil des ministres du programme de stabilité 2015-2017. ■

PATRICK ROGER